

## 33<sup>ème</sup> Congrès des Maires Francophones Paris, 14 au 16 novembre 2013



## « Les élus locaux francophones : leur action en faveur de l'économie sociale et solidaire »

Atelier 1 - Promouvoir l'ESS : le rôle de l'engagement politique des élus locaux

Municipalités et économie sociale et solidaire au Québec Par Mme Nancy Neamtan, Présidente Directrice générale du Chantier de l'Economie sociale

Il me fait plaisir d'être ici aujourd'hui pour discuter de l'engagement des élus municipaux envers l'économie sociale et solidaire. Comme quelqu'un qui milite au sein de la société civile depuis maintenant 30 ans dans le domaine du développement local et l'économie sociale et solidaire, il est fort encourageant, voir inspirant, de prendre acte du thème choisi par l'AIMF pour cet évènement et encore plus de pouvoir y participer. Dans les quelques minutes qui me sont allouées, je vais tenter de contribuer à cette réflexion en résumant la situation au Québec et le progrès réalisé surtout au niveau municipal.

Le 10 octobre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une loi-cadre sur l'économie sociale. Cette loi constitue une avancée majeure pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire québécois et nous nous en réjouissons. Mais j'ose croire qu'il s'agit également d'une avancée majeure pour l'ensemble de la société québécoise. Car cette loi représente une reconnaissance formelle de la contribution actuelle et surtout potentielle de l'économie sociale et solidaire à un développement durable de nos territoires et la pertinence pour la collectivité québécoise, à travers son état, de soutenir son épanouissement. Il s'agit, je crois, d'un pas en avant pour l'ensemble de la société québécoise.

Bien que la loi soit très succincte – 18 articles en tout – elle est significative pour plusieurs raisons.

- Premièrement parce qu'elle est le reflet de la force du mouvement de l'économie sociale et solidaire au Québec qui, au cours des deux dernières décennies, a gagné ses lettres de noblesse mais a également fait preuve de sa capacité de répondre à des nouveaux besoins et de nouvelles aspirations des collectivités à travers le Québec.
- Deuxièmement, cette loi constitue un pas en avant dans l'adaptation de l'État québécois, à travers ses politiques et programmes, à la pluralité de notre économie. Ainsi, la loi cadre oblige l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec à tenir compte des entreprises collectives dans le développement de la mise en œuvre de ces diverses mesures de soutien aux entreprises. Elle rend incontournable la nécessité pour le gouvernement d'adopter un plan d'action quinquennal et de faire rapport devant l'Assemblée nationale des progrès réalisés dans ce cadre.
- En troisième lieu, cette nouvelle loi crée un lieu permanent de dialogue entre les principaux interlocuteurs de la société civile et le gouvernement, confirmant ainsi l'importance des processus de coproduction et co-construction de politiques publiques entre les pouvoirs publics et les acteurs de la société civile.
- Finalement, la loi cadre confirme que la responsabilité de la coordination de l'action gouvernementale revient au Ministre et au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ainsi, elle reconnaît que les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont avant tout un outil puissant de

développement de nos territoires et que l'avenir des collectivités locales et des régions est intimement lié à l'application de cette loi.

Car effectivement, pour nous au Québec, l'économie sociale et solidaire est surtout une affaire de territoire. Ce n'est pas pour rien qu'à la demande de mon organisation, le Chantier de l'économie sociale, la responsabilité gouvernementale a été logée à un ministère responsable des territoires en 2007. Antérieurement logée au Ministère du développement économique, nous avons eu beaucoup de difficulté à nous retrouver et à recevoir les appuis nécessaires pour des activités économiques qui ne cherchent pas prioritairement à s'insérer dans la logique dominante de notre économie – la conquête des marchés internationaux et la recherche d'un rendement financier maximal. Nous avons eu de la difficulté à faire notre place dans des politiques où la mesure la plus importante de la réussite était la hauteur de la contribution à améliorer la balance commerciale du Québec avec d'autres pays.

Car, comme vous le savez, l'économie sociale et solidaire fonctionne selon une autre logique économique, celle qui vise en premier lieu à répondre aux besoins et aux aspirations des collectivités, à renforcer la production et l'achat local, à favoriser des circuits courts, à assurer un rendement à la collectivité plutôt qu'aux actionnaires et à chercher le bien commun plutôt que le bien de quelques-uns.

Le changement de responsabilité ministérielle n'était qu'un élément d'un réalignement de priorités dans l'évolution du mouvement de l'économie sociale. Et ce n'est pas non plus un accident ou un hasard que les acteurs de l'économie sociale et solidaire se tournent de plus en plus vers des municipalités comme principaux partenaires publics dans l'essor de cette économie à visage humain. Ce n'est pas un hasard non plus que de plus en plus de municipalités au Québec reconnaissent et soutiennent cette approche du développement.

Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je vais tenter de tracer très rapidement l'historique de la relation entre les municipalités du Québec et l'économie sociale et solidaire. Je vais vous faire part de l'état des lieux en 2013, et notamment d'un partenariat fort intéressant avec notre métropole, la Ville de Montréal. Je finirai en présentant les défis majeurs auxquels nous faisons face pour renforcer les collaborations entre les municipalités dans les années à venir.

L'économie sociale n'est bien sûr pas nouvelle au Québec. Depuis plus de cent ans, les coopératives, mutuelles et associations font partie de la structure socio-économique du Québec. La présence des grandes coopératives dans le domaine financier et agricole est bien connue. Ce qui est moins connu, c'est le rôle des associations et des petites coopératives dans une foule d'autres domaines : des services aux personnes aux services de proximité, dans l'habitation, les loisirs, la culture, le tourisme et j'en passe.

C'était il y a maintenant 17 ans, en 1996, que l'économie sociale et solidaire a reçu en quelques sortes ses lettres de noblesse lors d'un grand Sommet de l'économie et l'emploi, convoqué par le gouvernement du Québec dans le contexte d'un fort taux de chômage et une crise des finances publiques. Ce fut l'occasion pour un ensemble d'acteurs de la société civile de proposer des stratégies osées et innovatrices pour créer de l'emploi tout en répondant aux besoins sociaux et environnementaux, et cela en tenant compte de la capacité financière limitée de l'État. Ce fut aussi l'occasion de l'émergence d'une grande coalition de réseaux d'entreprises collectives, d'organisations de développement local et de mouvements sociaux qui se sont regroupés sous le chapeau de mon organisation, le Chantier de l'économie sociale pour promouvoir et soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif. Le Chantier a connu une expansion rapide au Québec, s'enracinant dans toutes les régions du Québec, créant de nouveaux outils d'investissement, de formation et de recherche et de développement en faveur de l'économie sociale et solidaire. Avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, le Chantier a été reconnu dans la loi cadre comme un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale.

Dès 1997, la reconnaissance de l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec a eu un impact direct sur le rôle des municipalités à son égard. Car en 1997, le gouvernement du Québec a adopté une politique de développement local décrétant la création d'un réseau de centres de développement local sur tous les territoires du Québec. Ces centres, qu'on appelle les CLD, ont été mandaté pour soutenir le développement des entreprises de leur territoire, y inclut les entreprises d'économie sociale. Lors de leur démarrage, les CLD disposaient de fonds dédiés exclusivement à l'économie sociale. Depuis ce temps, on a donné plus de liberté au niveau local dans la

gestion des fonds mais la loi continue à imposer la responsabilité de soutenir l'économie sociale à l'ensemble des CLD et dans la plupart des cas, les CLD ont continué à réserver des fonds pour les entreprises collectives.

Les CLD sont financés en grande partie par le gouvernement du Québec et disposent de fonds locaux d'investissement capitalisés aussi par Québec. Mais la gestion des CLD est sous la responsabilité première des élus locaux, qui nomment les administrateurs de ces centres de statut associatif. Selon la loi, les Conseils d'administration des CLD doivent comprendre au moins un représentant du secteur privé et un représentant de l'économie sociale. Dans les faits, beaucoup de CLD sont administrés par une diversité d'acteurs et non seulement des élus. À Montréal, le mandat CLD a été accordé à nos corporations de développement économiques communautaires, une structure associative de développement local qui a émergé au début des années 80 dans les quartiers défavorisés de la ville et qui ont grandement inspiré le gouvernement dans l'élaboration de sa politique de développement local.

Les CDEC sont issues de la mobilisation citoyenne face à la crise du début des années 80. Aujourd'hui ce sont des lieux de concertation et d'action concertée d'un ensemble d'acteurs locaux : entreprises, associations, syndicats, acteurs culturels, résidents, institutions d'enseignement et j'en passe. Depuis plus de 20 ans, elles jouent un rôle central dans le développement socio-économique des arrondissements de Montréal et d'autres villes du Québec. Et bien sûr, elles ont été à l'origine d'une diversité d'initiatives en économie sociale et solidaire.

Ainsi le soutien à l'économie sociale et solidaire est en premier lieu une affaire locale, soutenue par les acteurs locaux et en premier lieu les municipalités. Mais il existe également des instances régionales, ce que nous appelons nos pôles régionaux, qui interagissent aussi avec les élus municipaux. Ainsi dans toutes les régions du Québec, les Conférences régionales des élus, qui regroupent l'ensemble des maires des villes et villages d'une région donnée, ont comme vis-àvis des pôles régionaux de l'économie sociale ayant comme mandat la promotion et le développement de l'économie sociale sur leur territoire. Avec une régionalisation de plus en plus forte des politiques gouvernementales, l'instance régionale devient un lieu d'une grande importance si on souhaite que l'économie sociale et solidaire réalise son plein potentiel.

Cette structuration de la représentation et de la concertation a eu comme résultat de sensibiliser davantage et d'encourager les municipalités à faire une plus grande place à l'économie sociale et solidaire. Et les résultats sont au rendez-vous. Dans les milieux ruraux, les avancées sont importantes. Il n'est pas rare d'entendre des témoignages d'élus de collectivités rurales soulignant que sans l'apport des entreprises collectives, la survie même de leurs communautés serait en danger. Car c'est principalement à travers des coopératives de solidarité ou des entreprises à statut associatif que les milieux ruraux réussissent à garder les derniers commerces, à bénéficier des services à domicile pour leurs aînés, à offrir des services de garde de qualité, à recycler leurs matières résiduelles, à loger leur monde, à garder des emplois chez eux et ainsi à créer de la richesse locale pour la population locale.

Les milieux ruraux ne sont pas les seuls à reconnaître l'apport de l'économie sociale au développement de leurs collectivités. La Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, les deux associations municipales nationales, ont chacune leur tour pris parti en faveur de l'économie sociale et en ont fait la promotion auprès de leurs membres.

Le gouvernement du Québec n'a pas été non plus en reste à cet égard. En 2009, il a lancé une initiative «L'économie sociale, j'achète». Cette initiative visait à augmenter la part des entreprises d'économie sociale dans les marchés publics des ministères et institutions québécois. Un des outils privilégiés pour faciliter l'atteinte de cet objectif est le soutien accordé à Commerce Solidaire, une initiative du Chantier de l'économie sociale. Commerce Solidaire, qui est déjà en opération comme plateforme pour le regroupement des achats de nos entreprises, offrira dans les prochains mois une plateforme de visibilité et transactionnelle à tout acheteur public, privé, institutionnel ou individuel qui souhaite faire affaire avec une entreprise d'économie sociale et solidaire. Les produits et services seront mis en valeur selon le type de produit et selon la région et la collectivité où est située l'entreprise productrice. Ainsi, les acheteurs publics qui désirent encourager des entreprises de leur territoire pourront facilement les trouver et développer des relations d'affaires.

Car, en plus de s'engager lui-même dans une démarche pour augmenter les achats publics auprès des entreprises collectives, le gouvernement a invité les municipalités du Québec à signer un engagement pour suivre le même chemin.

A ce jour, plusieurs des plus grandes municipalités, dont Montréal, ont signé cet engagement et nous poursuivons le travail pour étendre cette pratique. Au-delà des engagements, nous travaillons concrètement avec les pôles régionaux pour sensibiliser les élus et pour soutenir les entreprises afin qu'elles puissent être en mesure de saisir les opportunités qui sont offertes par l'expression de cette volonté politique.

Compte tenu du temps limité, je sauterai par-dessus les divers autres moyens par lesquels les municipalités du Québec soutiennent l'économie sociale et solidaire présentement. Il suffit de dire que les moyens sont divers – de l'octroi de terrains pour la construction d'infrastructures pour des entreprises et organisations à des ententes de gré à gré pour des services divers, de la fixation d'objectifs chiffrés à des achats publics à la promotion de l'économie sociale auprès du grand public.

Je voudrais prendre quelques minutes pour vous parler du partenariat qui a été signé en 2009 entre la Ville de Montréal et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce partenariat, malgré ses défauts et les limites dans les moyens qui ont été dévolus pour sa mise en œuvre, constitue à mon avis un modèle intéressant. Ce sont les principes fondateurs de cette entente qui sont précurseurs, je crois, de nouveaux rapports entre les municipalités et l'économie sociale et solidaire.

L'esprit de ce partenariat a trouvé son expression dans une déclaration signée par le Maire de Montréal et des acteurs de l'économie sociale en mars 2009. Elle se repose sur la reconnaissance des responsabilités partagées qui :

- Reconnaissent formellement la contribution de l'économie sociale au développement de Montréal;
- Engagent la ville à soutenir l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les acquis du passé, en renforçant les moyens existants et en adoptant de nouvelles façons de faire qui permettront son épanouissement;
- Engagent les acteurs de l'économie sociale et solidaire à consolider et accroître la contribution des acteurs de l'économie sociale au développement durable de la métropole du Québec par le biais de la création et du développement d'entreprises collectives répondant aux besoins de ses citoyens

Le partenariat avec la Ville de Montréal s'appuie sur 5 grands axes : le soutien à l'entrepreneuriat collectif, un rôle accru pour l'économie sociale aux grands projets de développement montréalais, un apport plus grand de l'économie sociale à l'amélioration de la qualité de vie de la population, des pratiques d'affaires plus ouvertes à l'économie sociale, notamment par un accroissement des achats municipaux et une promotion mieux intégrée de l'économie sociale dans les activités de communication de la Ville.

Bien qu'une nouvelle administration municipale soit en train de s'installer à l'Hôtel de Ville à Montréal et ailleurs au Québec suite aux élections le 3 novembre dernier, nous sommes convaincus que les collaborations avec les élus locaux et les acteurs de l'économie sociale ne feront qu'accroître et s'approfondir pendant les prochaines années. Il ne s'agit pas, je crois, de vœux pieux ni de rêves idéalistes. Cette conviction découle de ce qu'on aime appeler au Québec «le gros bon sens». Pour un élu local, quel meilleur scénario peut exister que celui de faire affaire et de collaborer avec des organisations citoyennes, transparentes et démocratiques, des entreprises qui produisent des biens et des services et créent ainsi des emplois et de la richesse collective au niveau local, des entreprises qui sont inaliénables et donc qui ne risquent pas de déménager leur production ailleurs, et finalement des entreprises qui contribuent à construire de la cohésion sociale et de la participation citoyenne au cœur de l'économie? L'engagement des élus locaux envers l'économie sociale est un partenariat naturel, nécessaire et porteur d'espoir. Pour moi et pour de plus en plus d'élus, ceci est devenu une évidence et maintenant, quand ce n'est pas déjà le cas, il faut passer à l'action.

En conclusion, je voudrais remercier l'AIMF pour cette opportunité de participer à cette conférence. Je crois que l'engagement politique des élus locaux en faveur de l'ÉSS est un fait incontournable pour tous ceux et celles qui cherchent l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens, peu importe où ils habitent. J'ai confiance que nous sommes encore au début de quelque chose d'important qui doit grandir, qui doit s'enraciner dans tous les coins du monde. Je suis ravie que l'AIMF ait fait le choix de contribuer à l'avancement de cet agenda si important pour nos communautés locales et pour l'ensemble de la planète.

Merci.

Pour consultation :

www.economiesocialequebec.ca

www.chantier.qc.ca

www.reliess.org

www.commercesolidaire.com

www.fiducieduchantier.qc.ca

www.fonds-risq.qc.ca